



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées

Question écrite n° 121361

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann prie M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il envisage de mettre en oeuvre, afin de favoriser l'entrée en vigueur de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, adoptée par l'assemblée générale des Nations unies, le 20 décembre dernier.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121361

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2007, page 3048